Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260623-N13CC230626-DE

**Délibération du conseil communautaire**
**N°13-CC230626**

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle « Emeraude » à Neulliac, sous la présidence de Soizic PERRAULT.
Le conseil communautaire est composé de 55 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 17 octobre 2025.
*Etaient présents : Jean GUILLOT et Gaëlla AUBRY-BELNA de Bréhan ; Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN et Corinne HAQUIN de Cléguérec ; Daniel AUDO et Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Benoît LEGRAND de Guern ; Arnaud DAVID de Kergrist ; Jean-Jacques VIDELO du Sourn ; Olivier GUEGAN et Anne-Claire RESCOURIO de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER de Neulliac ; Lionel ROPERT, Claudine LE GARGASSON et Guillaume DUVAL de Noyal-Pontivy ; Luc BOVANI et Nadine LEVEQUE de Pleugriffet ; Soizic PERRAULT, Caroline JEGADO, Roger BERNON, Albane STEPHAN, Julie LEBEL, Frédéric MAGUET, Laurent TELLIER, Marcel TARTARY, Sabine BRESSON et Jean-Jacques MERCEUR de Pontivy ; Bernard LE BRETON et Claudine GICQUEL de Radenac ; Cédric JOSSO et Lydia DESMARES de Réguiny ; Christophe JOUANNO et Anne-Lise CARRO de Rohan ; Guy GAUTIER de Saint-Aignan ; Anne LE BORGNE de Sainte Brigitte ; Lorène BERRONE de Saint-Connec ; Magalie GAUTIER de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Carole SCHNAIDERMAN de Saint-Gonnery ; Laurence MARIVAIN et Christian GUILLEMET de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien et Olivier CONSTANT de Silfiac.*
*Absents excusés ayant donné pouvoir :Jean-Yves QUENTEL de Gueltas à Claude VIET ; Laëtitia BRIZOUAL de Kerfourn à Benoît LEGRAND ; Emmanuelle GUEVELLO-COUDERT du Sourn à Jean-Jacques VIDELO ; Véronique BLANDEL de Neulliac à Jean-Pierre LE PONNER ; Philippe JOUBAUD de Pontivy à Soizic PERRAULT ; Alexandre DESHAYES de Pontivy à Roger BERNON ; Jacqueline BOLLE-JESUS de Pontivy à Albane STEPHAN ; Alicia LE MOING de Pontivy à Caroline JEGADO ; Paul LE GUERNIC de Pontivy à Laurent GANIVET et Claude-Albert LE BRIS de Saint-Gérand-Croixanvec à Magalie GAUTIER.*

## Comité Local des Partenaires de Mobilité - Modification de la composition

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
*Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et l'article L1231-5 du Code des transports.*
*Vu les délibérations n°06-CC.16.02.2021 et n°30-CC.29.03.2022 du conseil communautaire de Pontivy Communauté portant sur la prise de compétence d'organisation de la mobilité et fixant la composition du comité des partenaires ;*
*Vu l'avis de la commission Mobilité – Numérique du 11 juin 2026,*

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 prévoit que chaque autorité organisatrice de la mobilité (AOM) instaure un comité des partenaires. La composition et les modalités de fonctionnement du comité sont fixées par l'AOM. Il doit associer à minima des représentants des organisations professionnelles d'employeurs, des représentants des organisations syndicales de salariés, des représentants des associations présentes sur le territoire. Les représentants des employeurs disposent d'au moins 50 % des sièges au sein du comité.

L'objectif de ce comité est de garantir un dialogue permanent entre les autorités organisatrices de la mobilité et les partenaires et permettre une meilleure compréhension des enjeux liés à la mise en place de services de mobilité

Ce comité des partenaires sera consulté par la communauté au moins deux fois par an et avant toute évolution substantielle de :
- L'offre de mobilité
- La politique tarifaire
- Les dépenses d'exploitation
- La qualité des services
- L'information des usagers

Afin de respecter la loi notamment le respect de la règle de 50% du nombre d'employeurs, il convient de modifier la composition de cette instance consultative.

Il est proposé de modifier la constitution du comité des partenaires de Pontivy Communauté comme suit :

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260623-N13CC230626-DE

| Type d'acteurs | Structure | Nombre de représentants |
|---|---|---|
| **Institutionnels (7 membres)** | Pontivy Communauté | Présidente |
| | | Vice-Présidente en charge des mobilités |
| | | 1 représentant de la commission mobilités |
| | Région Bretagne | 1 représentant |
| | Département du Morbihan | 1 représentant |
| | DDTM | 1 représentant |
| | Office de Tourisme | 1 représentant |
| **Représentants d'employeurs (15 membres)** | Chambre de commerce et d'industrie | 2 représentants |
| | Chambre des métiers et de l'artisanat | 2 représentants |
| | Pondi Entreprises | 2 représentants |
| | Centre-hospitalier du Centre-Bretagne (Hôpital et polyclinique) | 2 représentants |
| | Mission locale | 1 représentant |
| | France Travail | 1 représentant |
| | Emmaüs Action Ouest | 1 représentant |
| | Pontivy Commerces | 1 représentant |
| | Agende d'intérim (ADECCO) | 1 représentant |
| | Centre des jeunes dirigeants d'entreprises (CJD) | 1 représentant |
| | COBATY | 1 représentant |
| **Représentants des salariés (1 membre)** | La Confédération française démocratique du travail (CFDT) | 1 représentant |
| **Représentants des associations d'usagers ou d'habitants (3 membres)** | Association de parents d'élèves (FCPE, APEL56) | 1 représentant |
| | Association à destination des personnes âgées (Clarpa 56) | 1 représentant |
| | Association liée au handicap : (ADAPEI 56, AMISEP..) | 1 représentant |
| **Partenaires liés à la mobilité (2 membres)** | Transporteur du réseau | 1 représentant |
| | OMS ou club cycliste/cyclo local | 1 représentant |
| **Représentants de la société civile (2 membres)** | Conseil de développement | 2 représentants |

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- ☞ **d'approuver la nouvelle composition du comité local des partenaires mobilité ;**
- ☞ **d'autoriser la Présidente son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,*

***La Présidente,***
***Soizic PERRAULT***

***Le Secrétaire de séance,***
***Claude VIET***

Pontivy Communauté